



## Commune de Carouge

Dans sa séance du 22 mars 2012, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

De coordonner les études de circulation avec la Fondation immobilière de Carouge. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 285'000.- destiné aux études de circulation du secteur Vibert-Promenades-Grosselin et à l'étude d'impact sur l'environnement (EIE) pour l'extension du parking Vibert. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif. De surseoir à l'amortissement de ce montant qui sera compris dans l'amortissement dès la réalisation des travaux. En cas de non réalisation des travaux, d'amortir ces frais en trois annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 62.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

**(29A-2012)** Décision prise à l'unanimité.

D'ouvrir un crédit complémentaire relatif à l'aménagement des espaces du secteur Jacques-Dalphin de CHF 97'500.—, pour l'indemnisation des commerçants concernés pour solde de tout compte. De comptabiliser les dépenses prévues dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif. D'amortir la dépense au moyen de 27 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement dès 2013 sous rubrique 62.331.

**(31-2012)** Décision prise par 24 oui et 5 abstentions.

Le délai pour demander un référendum expire le 30 avril 2012.

Les électeurs ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie tous les après-midi de 14h00 à 15h00, moyennant rendez-vous pris préalablement.

Le Président :  
Claude MOREX